

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
29 novembre 2004
Français
Original: anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 17^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 20 octobre 2004, à 15 heures

Président : M. Balarezo (Pérou)**Sommaire :**Point 83 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

b) Système financier international et développement

c) Crise de la dette extérieure et développement

Point 84 de l'ordre du jour : Mise en oeuvre et suivi des textes issus de la
Conférence internationale sur le financement du développement (*suite*)Point 86 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence
des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et par l'Assemblée
générale à sa vingt-cinquième session extraordinaire (*suite*)Point 85 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)a) Mise en oeuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en
oeuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le
développement durableb) Poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement
durable des petits États insulaires en développement

c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes

d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un
membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de
la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau
DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour
chaque commission.



- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- f) Convention sur la diversité biologique
- g) Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 83 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)

b) Système financier international et développement

c) Crise de la dette extérieure et développement

Projets de résolution A/C.2/59/L.2 et L.3

1. **M. Al-Mahmoud** (Qatar) présente les projets de résolution A/C.2/59/L.2 et A/C.2/59/L.3 au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le premier projet repose sur le consensus qui unit la communauté internationale au sujet des moyens de trouver de nouvelles ressources pour le développement en complément de l'aide publique au développement; il traite aussi du transfert de ressources financières et de la nécessité, pour les pays en développement, d'avoir davantage leur mot à dire dans les institutions financières internationales. Le projet de résolution A/C.2/59/L.3 souligne la nécessité de mettre pleinement à exécution les engagements contractés dans le Programme pour l'habitat, la Déclaration du Millénaire et le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, particulièrement ceux qui concernent l'eau, l'assainissement et les bidonvilles. M. Al-Mahmoud souligne également qu'il est urgent d'apporter une solution à la question du financement d'ONU-Habitat, et particulièrement d'accroître les contributions sur une base pluriannuelle. Enfin, il met en relief le rôle important d'ONU-Habitat dans le travail humanitaire et la nécessité d'une coopération et d'une coordination avec d'autres organismes des Nations Unies.

Point 84 de l'ordre du jour : Mise en oeuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (suite)

Projet de résolution A/C.2/59/L.4

2. **M. Al-Mahmoud** (Qatar) présente le projet de résolution A/C.2/59/L.4 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Point 86 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et par l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session extraordinaire (suite)

Projet de résolution A/C.2/59/L.5

3. **M. Al-Mahmoud** (Qatar) présente le projet de résolution A/C.2/59/L.5 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Point 85 de l'ordre du jour : Développement durable (suite)

- a) Mise en oeuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable**
- b) Poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement**
- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes**
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures**
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique**
- f) Convention sur la diversité biologique**
- g) Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable**

Débat général (suite)

4. Attendant avec intérêt le bilan que la Commission va faire des travaux de la Convention sur la diversité biologique, **M. Deutz** (Observateur de l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources) dit que la septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, qui s'est tenue à Kuala Lumpur en février 2004, a obtenu de grands résultats dans des domaines importants qui intéressent la Commission. La sixième réunion, qui avait eu lieu à La Haye, avait approuvé l'objectif d'un ralentissement significatif, au plus tard en 2010, de la biodiversité aux niveaux mondial, régional et national, à titre d'apport à l'atténuation de la pauvreté, dans l'intérêt de toute forme de vie sur la Terre. La septième réunion a souligné les liens qui existent entre ce but et les Objectifs du Millénaire pour le développement concernant la durabilité de l'environnement et l'élimination de la pauvreté. Elle a défini un cadre d'objectifs et d'indicateurs montrant aux parties la voie

à suivre pour atteindre l'objectif fixé pour 2010, qui pourrait aider à évaluer les résultats obtenus par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le développement. L'Union appuie la recommandation de la Conférence des Parties selon laquelle la définition de l'objectif pour 2010 pourrait marquer une étape vers les Objectifs du Millénaire pour le développement qui concernent la durabilité de l'environnement.

5. La Réunion a adopté aussi un programme de travail complet et ambitieux concernant les zones protégées, entre autres en définissant comme objectif l'établissement d'un réseau mondial de systèmes de zones protégées représentatives et gérées de manière effective, au plus tard en 2010 pour les zones terrestres et 2012 pour les zones marines. L'Union lance un appel à la Commission pour qu'elle souligne combien l'exécution des engagements de Johannesburg et le succès des Objectifs du Millénaire pour le développement dépendent de l'application effective du programme de travail sur les zones protégées. La septième Réunion de la Conférence des Parties a traité de la préservation et de l'exploitation durable de la biodiversité marine et côtière et, plus précisément, des sérieuses menaces qui pèsent sur la biodiversité marine dans les zones qui ne relèvent pas de la compétence des États. Les décisions qu'elle a prises encouragent l'élaboration de cadres nationaux pour la diversité marine et côtière. Elles ont aussi mis en évidence de nouveaux problèmes, entre autres elles ont conclu qu'il fallait mieux connaître les ressources génétiques marines, veiller à leur conservation et à la durabilité de leur exploitation, et partager équitablement les avantages retirés de leur utilisation. L'Assemblée générale devrait faire progresser l'étude des questions liées à la préservation de la biodiversité, entre autres sous les angles scientifique, technique et juridique. La septième Réunion a aussi envisagé l'élaboration d'un régime international qui garantirait le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et elle a défini un processus de négociation en établissant un mandat détaillé pour le Groupe de travail spécial sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages.

6. Les préoccupations internationales actuelles offrent une occasion sans précédent d'établir des liaisons effectives entre ces piliers du développement durable que sont l'environnement, l'économie et la société. Il faut une volonté politique et l'action de tous pour surmonter les difficultés qui séparent des objectifs

de Johannesburg de ceux du Millénaire. L'Union remplit son rôle par l'intermédiaire d'une commission et d'un service d'information sur la survie des espèces. Dans le cadre d'un projet mené conjointement avec Conservation International et Nature Serve, elle a achevé une évaluation mondiale des amphibiens qui analyse toutes les espèces connues d'amphibiens pour évaluer leur préservation et leur distribution. Elle sensibilise l'opinion à l'objectif pour 2010, entre autres en Europe par son initiative « Compte à rebours pour 2010 ».

7. Au sujet du document A/59/25, **M. Triamjangarun** (Thaïlande) dit que son pays appuie pleinement la préparation d'un projet de stratégie intergouvernementale pour un appui technologique et l'édification de capacités qui déboucherait sur un plan concret d'action, assorti d'un calendrier précis et bénéficiant de ressources suffisantes avec lesquelles le PNUE aiderait les pays en développement. Le rapport présenté dans le document A/59/220 fait acte de progrès encourageants dans le sens d'un développement durable aux niveaux national, régional et international. La Thaïlande s'est engagée sans réserve en faveur de l'application des résultats du Sommet mondial pour le développement durable, en particulier le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, et ses ministres et organismes publics ont incorporé Action 21 dans leurs programmes et projets concernés, y compris les plans quinquennaux de développement économique et social.

8. M. Triamjangarun félicite les commissions régionales, particulièrement la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), ainsi que les fonds et programmes intéressés des Nations Unies pour l'assistance qu'ils ont apportée aux pays en développement en vue de la mise en oeuvre des buts et objectifs de développement, particulièrement ceux qui sont définis dans le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg. La Thaïlande, qui a ratifié la Convention sur la diversité biologique en octobre 2003, attache une grande importance à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages. En outre, la biodiversité se réduit actuellement à une vitesse qui inquiète particulièrement les pays en développement. La Thaïlande accueillera le troisième Congrès pour la conservation de la nature qui présentera les preuves les plus complètes, exactes et à jour concernant l'état de la biodiversité.

9. **M. Shin** Boo-Nam (République de Corée) accueille avec intérêt les résultats productifs de la douzième session de la Commission du développement durable, qui ouvre la voie à une session d'orientation fructueuse en 2005. Le mode nouveau de déroulement de cette session sera un élément fondamental des initiatives futures. La treizième session sera aussi la première session d'orientation qui décidera des options politiques et entreprendra des mesures pratiques et il est essentiel que l'organisation de ses travaux s'achève le plus tôt possible. À cette treizième session, la Commission envisagera peut-être de définir des lignes d'orientation pour l'établissement d'un ordre de priorité parmi les diverses options politiques, compte tenu de la situation particulière de chaque pays.

10. La délégation coréenne appuie en principe le Plan stratégique intergouvernemental pour l'appui technologique et l'édification de capacités qui, elle l'espère, sera utile aux pays en développement et stimulera les pays développés. Le Plan devrait placer la mise en valeur des ressources humaines et la coopération technologique entre pays au premier rang des priorités ; pour qu'il réussisse, il faut que les pays développés continuent d'apporter un appui cohérent et que les pays en développement continuent à améliorer leurs cadres institutionnels afin de tirer le meilleur parti possible de l'assistance. Un authentique partenariat entre les pays en développement et les pays développés est indispensable. Il est impératif d'encourager la coopération régionale et le partenariat entre pays frontaliers ayant des cultures analogues. Le Gouvernement coréen accueillera la Conférence ministérielle de la CESAP sur l'environnement et le développement qui se tiendra à Séoul en mars 2005.

11. **M. Tekle** (Érythrée) dit que la dégradation des sols pose à son pays un problème pernicieux et étendu; l'Érythrée attache donc beaucoup d'importance à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et accueille favorablement la décision prise par le Conseil et l'Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) de faire de la dégradation des sols un domaine essentiel supplémentaire. Le Gouvernement érythréen a adopté un programme national d'action pour lutter contre la désertification et les effets de la sécheresse. Ce programme donne une idée globale de la dégradation des sols en Érythrée, entre autres en énumérant tous les facteurs de cette dégradation et en dressant une liste des mesures concrètes de lutte ainsi que des ressources

financières, institutionnelles et humaines pour leur application. Considérant que l'élimination de la pauvreté, dans les villes comme dans les campagnes, est une condition essentielle du développement durable, le Gouvernement érythréen a fait siennes les décisions et les recommandations des nombreux sommets et conférences consacrés à cette question au niveau international.

12. L'Érythrée a aussi inscrit la conservation de la biodiversité parmi ses objectifs prioritaires dans le domaine du développement. Elle a signé et ratifié la Convention sur la diversité biologique en 1996 et a immédiatement pris les mesures nécessaires pour formuler une stratégie et un plan d'action sur la biodiversité au niveau national. Ce plan reconnaît trois domaines principaux : la biodiversité terrestre, la biodiversité marine et la biodiversité agricole.

13. Pour réussir, les plans de développement durable ont besoin d'une mobilisation massive de ressources et de l'édification de capacités, y compris l'affectation de ressources financières, la formation de personnel et le renforcement des institutions. Il est apparu que la mise en valeur des ressources humaines était l'un des éléments déterminants de la croissance et du développement durable en Érythrée. Les pays développés doivent honorer les engagements qu'ils ont contractés au Sommet mondial pour le développement durable de fournir une assistance technique, technologique et financière adéquate aux pays en développement, de sorte qu'ils surmontent les obstacles qui gênent leurs efforts de développement durable.

14. **M. Song** Se Il (République démocratique populaire de Corée) relève que la dégradation de l'environnement et la pauvreté sont provoquées par des facteurs naturels, comme les changements climatiques, mais aussi ont des causes socioéconomiques qui vont à l'encontre du développement durable et de la protection de l'environnement. Il est indispensable d'aider les pays en développement à prendre durablement leur essor. Cependant, les engagements pris à ce sujet au niveau international n'ont pas été pleinement honorés en raison des conditions politiques auxquelles l'assistance est subordonnée et de l'inégalité des relations entre les fournisseurs et les bénéficiaires.

15. Les pays développés doivent assumer leurs responsabilités historiques et travailler au

développement durable des pays en développement. Avant tout, il faut renforcer les capacités internes de ceux-ci. Il faut aussi accorder une très grande attention à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains. La délégation de la République démocratique populaire de Corée accueille donc avec satisfaction la décision que la Commission du développement durable a prise à sa douzième session de donner la priorité à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains dans son programme de travail pour 2004-2005. Malgré ses difficultés économiques, la République démocratique populaire de Corée continuera d'axer ses efforts sur la gestion des sols et la protection de l'environnement de façon à donner des moyens d'existence stables et durables à sa population, et elle se joindra à la communauté internationale pour oeuvrer au service des Objectifs du Millénaire pour le développement.

16. **Mme Filippini** (Haïti) se félicite de ce que les gouvernements, les organisations internationales et la société civile s'intéressent largement aux questions écologiques.

17. En dépit de ce que fait la communauté internationale pour atténuer leurs effets, les catastrophes naturelles restent dévastatrices pour l'environnement et aussi pour la vie humaine. Haïti a été ravagée par les inondations en 2004 et sa délégation tient à exprimer ses remerciements aux États et aux organisations qui lui ont manifesté leur solidarité. Les mesures prévues par le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et la Stratégie et le Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr doivent être mises en oeuvre d'urgence. La dégradation de l'environnement, le risque de catastrophes naturelles et la vulnérabilité des pays sont étroitement liés. Les stratégies d'alerte précoce devraient se préoccuper des populations pour être aussi exactes et efficaces que possible. Les collectivités locales devraient jouer un rôle de premier plan dans la conception, l'application et l'évaluation des stratégies de lutte contre les catastrophes et de gestion des risques.

18. L'avancée du désert dans de nombreuses régions grossit l'afflux de réfugiés privés d'eau et d'autres ressources vitales. La désertification provoque donc l'insécurité alimentaire, la famine et la pauvreté et mine le développement durable dans de nombreux pays. La délégation haïtienne attache donc beaucoup d'importance à la Convention des Nations Unies sur la

lutte contre la désertification, qui peut rendre les États moins vulnérables aux changements climatiques et à la perte de biodiversité et servir les Objectifs du Millénaire pour le développement.

19. Malgré les difficultés éprouvées par ses institutions et son économie, le Gouvernement haïtien n'oublie pas que le droit aux soins de santé et à l'éducation dans un environnement sain fait partie des droits fondamentaux de la personne humaine. Il veut en premier lieu renforcer ses capacités de riposte et relever le pays qui a beaucoup souffert des catastrophes survenues récemment. Malheureusement, les initiatives concernant le développement durable prises par Haïti et d'autres pays en développement sont souvent freinées par le manque de ressources, l'isolement géographique et la mauvaise coordination. Pour remédier à cette situation, les mécanismes mis en place pour l'application d'Action 21 doivent être renforcés et un mécanisme de partenariat viable devrait être constitué sur la base d'engagements régionaux et mondiaux. Ce mécanisme devrait regrouper des gouvernements, des organismes de financement, des organisations non gouvernementales et des organismes locaux. La prévention des catastrophes est déterminante pour les Objectifs du Millénaire pour le développement et le Programme d'action de la Barbade. La délégation haïtienne demande instamment à la communauté internationale d'honorer les engagements qu'elle a contractés de fournir un appui financier stable et adéquat à l'ONU pour lui permettre d'épauler les gouvernements et d'établir des programmes effectifs adaptés aux besoins réels.

20. **M. Noghès** (Monaco) dit que son gouvernement est résolu à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et à appliquer Action 21 et les documents adoptés au Sommet mondial pour le développement durable. Avec des pays de la Méditerranée et d'Afrique de l'Ouest et des pays subsahariens, il a participé à la conservation de l'environnement par des mesures de protection de l'environnement marin et côtier ainsi que par des partenariats de lutte contre la pollution atmosphérique dans les villes ou de reboisement pour combattre la désertification. La délégation monégasque salue les efforts de coopération déployés par les secrétariats des conventions des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et la Réunion internationale chargée de faire le bilan au bout de 10 ans, en 2005, du Programme d'action de la Barbade, ainsi que la

Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles au Japon.

21. Depuis deux ans, le Gouvernement monégasque a beaucoup relevé le niveau de son aide publique au développement pour faire progresser l'application d'Action 21. À la treizième session de la Commission du développement durable, la communauté internationale doit se montrer déterminée à surmonter les obstacles, entre autres ceux qui s'opposent à une gestion intégrée des ressources en eau. Les commissions régionales ont un rôle essentiel à jouer et le Gouvernement monégasque participe de près aux travaux de la Commission méditerranéenne sur le développement durable.

22. Au niveau national, le Gouvernement monégasque cherche à améliorer la qualité du milieu marin et de l'air, particulièrement en réduisant les émissions de soufre, ainsi que la gestion de l'eau. Il a aussi oeuvré avec des organisations non gouvernementales locales dans les domaines de l'assistance humanitaire et de la coopération au service du développement. Lui qui encourage les programmes d'enseignement dans ses écoles et à l'étranger pour sensibiliser les élèves aux questions de développement durable, il se félicite de la célébration de la Décennie des Nations Unies pour le développement durable. M. Noghès conclut en rappelant que Monaco est membre du Conseil d'administration du PNUE.

23. Soulignant l'importance des buts du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, **Mme Navarro** (Cuba) dit que les pays en développement continuent d'éprouver beaucoup de difficultés, particulièrement pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement qui concernent l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles.

24. Chaque année, les catastrophes naturelles provoquent la perte de millions de dollars dans le monde. La région des Caraïbes a été dévastée il y a peu de temps par des ouragans et le relèvement sera lent et coûteux. La dégradation de l'environnement fait que ces phénomènes destructeurs sont plus fréquents mais elle en est aussi la conséquence. La croissance économique et le développement durable ne seront pas possibles si des mesures appropriées ne sont pas prises pour réduire les pertes provoquées par les catastrophes naturelles. Les pays en développement devraient accéder librement et en temps utile aux technologies

dont ils ont besoin pour prévenir ces catastrophes et atténuer leurs effets. Il importe donc de renforcer les capacités et le poids de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, qui coordonne les efforts dans ce domaine.

25. Une autre série de consultations officielles précédant la réunion internationale de Maurice s'est achevée récemment. Malgré quelques progrès, des divergences sérieuses subsistent au sujet de la perception que les États développés ont des problèmes et des vulnérabilités des petits États. Il faut que la partie consacrée à la mise en oeuvre dans le document qui sera publié à la Réunion internationale traite du manque de ressources financières, de technologie et de capacités dont parle le rapport du Secrétaire général. L'appui offert aux petits États insulaires en développement ne leur servira pas beaucoup tant qu'il n'y aura pas de système commercial international juste et équitable, que l'architecture financière internationale n'aura pas été largement réformée et que ne s'établira pas entre les États un système de relations reposant sur le développement, la paix et la sécurité internationales et non pas sur les conflits et les sanctions économiques unilatérales.

26. La treizième session de la Commission du développement durable offrira une nouvelle occasion de faire progresser le programme de mise en oeuvre dressé à Johannesburg.

27. **M. Montealegre** (Philippines) dit que la préservation des ressources menacées de la biodiversité mondiale nécessite une protection de l'environnement, l'amélioration de l'enseignement, l'édification de capacités, l'accroissement de la recherche, l'appui des pouvoirs publics et une coopération internationale. Notant que les trois quarts environ de la diversité génétique des cultures agricoles ont été perdus au cours du dernier siècle et que 1 350 des 6 300 races animales sont menacées ou déjà éteintes, M. Montealegre souligne qu'il faut ralentir les pertes de biodiversité, favoriser l'utilisation durable de celle-ci et éliminer les principales menaces qui pèsent sur celle-ci.

28. M. Montealegre salue et appuie les initiatives prises par les Parties à la Convention sur la diversité biologique et leur rôle de premier plan concernant la biodiversité au niveau international. Les Philippines sont résolues à obtenir, au plus tard en 2010, un ralentissement appréciable des pertes de biodiversité aux niveaux mondial, régional et national afin de

faciliter l'élimination de la pauvreté et de servir les Objectifs du Millénaire pour le développement. Néanmoins, il reste beaucoup à faire pour y parvenir. La délégation philippine accueille favorablement l'offre faite par le Gouvernement brésilien d'accueillir la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et elle demande instamment aux délégations qui ne l'ont pas encore fait de signer cette convention et d'y adhérer dès que possible pour qu'elle devienne universelle. Elle se félicite aussi des mesures prises par les parties à la Convention sur la diversité biologique pour renforcer la collaboration avec d'autres organismes conventionnels et les organisations internationales intéressées.

29. Bien que le Programme d'action de la Barbade soit le fer de lance des efforts de développement des petits pays insulaires en développement, de l'avis de **M. Latheef** (Maldives), il y a une limite à ce que ces pays peuvent faire de leur côté. Nombre de ces pays, dont le sien, continuent de se battre pour un développement durable tandis que la menace réelle d'une catastrophe écologique reste suspendue au-dessus de leurs têtes. Si les tendances mondiales de l'environnement persistent, on estime que près de 60 % des récifs coralliens disparaîtront dans les 20 à 40 prochaines années, que la moitié des forêts du globe sera détruite et que la désertification et la dégradation des sols menaceront près d'un quart des terres.

30. De fait, en l'absence de mesures correctrices rapides, l'existence même de l'humanité sera menacée. La fréquence des catastrophes naturelles dans le monde montre combien il est urgent de s'attaquer aux problèmes d'environnement à l'échelle mondiale. Encore plus que d'autres, de nombreux petits États insulaires en développement subissent les conséquences de ces catastrophes en raison de leurs caractéristiques géophysiques, ce qui souligne la vulnérabilité de leur environnement. Les ravages récemment provoqués par un ouragan à la Grenade montrent combien ces États peuvent être vulnérables face aux catastrophes écologiques.

31. Les résultats des 10 dernières années ont été beaucoup moins bons que prévus. Pour arrêter et même faire reculer la dégradation de l'environnement, la communauté internationale doit non seulement s'engager à agir d'urgence, mais aussi être prête à remplir ses engagements en mobilisant les volontés politiques et en canalisant les ressources nécessaires au

profit des engagements de la Barbade et de leur mise à exécution.

32. Les Maldives sont reconnaissantes à leurs partenaires en matière de développement de l'appui qu'ils leur apportent pour les aider à se développer durablement et elles espèrent que la communauté internationale tout entière honorerait ses engagements et se joindrait aux petits États insulaires en développement pour un véritable partenariat. La réunion internationale qui se tiendra prochainement à Maurice offrira une nouvelle occasion aux participants d'examiner les préoccupations mondiales concernant l'environnement et à la communauté internationale de renouveler ses engagements en faveur du Programme d'action de la Barbade.

33. **M. Nteturuye** (Burundi) dit que la pression démographique conjuguée à une crise sociopolitique sans précédent, cause de misère, fait peser des pressions extraordinaires sur les ressources naturelles du Burundi, particulièrement les sols. Des mesures correctrices doivent être prises sans retard pour éviter un désastre écologique. Le gouvernement étudie donc un programme national pour lutter contre la dégradation des sols et se félicite de l'appui qui lui est apporté par le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Le Burundi accueille aussi favorablement la décision prise par la Banque mondiale, en collaboration avec le secrétariat de la Convention, d'inscrire le Burundi sur la liste des pays pour la phase pilote de Terrafrica. La délégation burundaise place d'immenses espoirs dans cette initiative, dont le but ultime est d'investir des montants importants de la gestion durable des terres en Afrique sub-saharienne.

34. Notant les liens qui existent entre la pauvreté, la dégradation des sols et les conditions de vie en zone rurale, où les pauvres vivent principalement de l'agriculture de subsistance, M. Nteturuye dit que sa délégation appuie toutes les initiatives visant à mettre des ressources au service de l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Tout en saluant la décision, prise par la Conférence des Parties, de faire du FEM son mécanisme de financement, il souligne la nécessité de diversifier les sources de financement, y compris en faisant appel au Fonds de l'OPEP pour le développement international, et il encourage le Secrétariat à prendre les mesures appropriées. La prochaine reconstitution du FEM devrait accroître les

fonds affectés à la lutte contre la dégradation des sols. Enfin, il invite instamment les secrétariats des trois conventions issues du Sommet Planète Terre à faire bénéficier en priorité le Burundi de leurs interventions en raison de sa situation particulièrement précaire.

35. Soulignant le lien qui existe entre l'environnement et le développement durable, **M. Dembélé** (Mali) dit que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification devrait réserver une place de choix au bilan des résultats obtenus par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le développement qui doivent être atteints au plus tard en 2005. Le Gouvernement malien ne pense pas que la désertification soit inévitable; son plan de protection de l'environnement a conduit à un certain nombre de réformes institutionnelles, législatives et réglementaires. En outre, pour mettre en oeuvre les mesures de prévention des feux de brousse, le Mali a défini une ligne de conduite en matière de foresterie et un plan national de lutte contre la désertification, et il a fait un bilan de sa législation concernant les forêts. Les collectivités locales ont depuis plus de pouvoirs pour gérer leur environnement et leurs ressources naturelles, et des travaux d'infrastructure ont été faits pour lutter contre l'érosion et la sédimentation.

36. Le Mali participe activement aux forums régionaux et internationaux sur des thèmes écologiques et il se félicite de ce que 2006 ait été proclamé Année internationale des déserts et de la désertification et qu'en avril 2004 doive avoir lieu le Sommet des chefs d'État de l'autorité du bassin du Niger qui examinera le problème de la sédimentation du Niger.

37. La proposition intéressante visant à transformer le PNUE en Organisation des Nations Unies pour l'environnement mérite d'être considérée de plus près. Alors que l'écart se creuse à l'intérieur des sociétés et entre les pays, la communauté internationale doit favoriser un partenariat mondial au service du développement durable. La délégation malienne accueille favorablement la décision qu'a prise la Conférence des Parties de faire du FEM le mécanisme de financement de la Convention sur la lutte contre la désertification. M. Dembélé appelle la communauté internationale à accroître les ressources fournies pour la quatrième reconstitution de la Caisse du FEM pour faire en sorte que la dégradation des sols et la désertification fassent l'objet de l'attention qui leur est due.

38. **M. Sermoneta** (Israël) dit que son gouvernement est satisfait des résultats de la douzième session de la Commission du développement durable et espère que la prochaine session servira Action 21 et le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg. Israël se prépare à devenir membre de la Commission en avril 2005 et est désireux de faire partager son savoir en matière de développement durable. La Réunion internationale pour l'examen décennal de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement offre une occasion importante de faire le bilan des résultats obtenus et de dresser des plans pour l'avenir. Le Gouvernement israélien s'est toujours préoccupé des petits États insulaires en développement et il suivra de près le déroulement de la réunion pour faire concorder son programme d'assistance au développement avec l'ordre de priorité qui sera adopté. Ces États sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques et à la perte de biodiversité, et le Gouvernement israélien est prêt à proposer son assistance et ses compétences dans ce domaine.

39. La Stratégie de Yokohama illustre de manière importante la façon dont les questions qui se posent aux petits États insulaires en développement recoupent celles qui ont trait à la prévention des catastrophes. La communauté internationale doit favoriser un programme qui apporte à ces États une assistance maximale concernant l'atténuation des conséquences des catastrophes et les secours. Les catastrophes naturelles s'opposent aux objectifs de développement de ces États

40. Les risques posés par les changements climatiques, la désertification et la perte de biodiversité rendent le monde plus dangereux et freinent les progrès par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le développement. La délégation israélienne prend note avec satisfaction des efforts que le Groupe de liaison continue de déployer et elle appuie le renforcement accru des synergies résultant des conventions dans le domaine de l'environnement. Son gouvernement a entrepris volontairement des activités visant à freiner ou à réduire les émissions de gaz à effet de serre. La stratégie israélienne de production d'énergie durable prévoit des mesures qui faciliteront et hâteront le passage au gaz naturel, feront progresser la conservation de l'énergie et favoriseront les sources d'énergie renouvelables.

41. Israël lutte avec succès contre la désertification depuis des dizaines d'années. De vastes projets de reboisement semblent avoir arrêté l'érosion des sols et favorisé la réhabilitation de la végétation et la reprise de services concernant les écosystèmes liés à l'eau, principalement dans les régions sèches et subhumides. Les connaissances accumulées pourraient aider d'autres régions du monde. Enfin, le problème général du développement durable regroupe de nombreuses questions écologiques auxquelles il faut apporter des solutions pour entretenir et remettre en état notre planète parfois trop exploitée et pour en assurer la survie.

42. **M. Chidyausiku** (Zimbabwe) dit que la principale difficulté pour les pays en développement a toujours été de savoir comment se développer durablement avec une économie chancelante, une pauvreté massive, l'insécurité alimentaire, les pénuries de devises, les déficits de balance des paiements, la gravité du chômage ainsi que les sécheresses et autres catastrophes naturelles récurrentes. Le Sommet Planète Terre et Action 21 ont cependant inspiré de grands espoirs à la plupart des pays en développement et le Zimbabwe n'a pas perdu de temps pour appliquer les recommandations de la Conférence de Rio dans ses propres programmes.

43. Depuis qu'il a ratifié la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Gouvernement zimbabwéen a beaucoup progressé dans le sens du développement durable grâce à une stratégie nationale dont le principal objectif est d'éliminer la pauvreté. Le programme zimbabwéen d'action nationale vise à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles en tenant compte des facteurs écologiques et socioéconomiques de la désertification. Les résultats sont obtenus au moyen de projets menés à bien par les collectivités et financés par le gouvernement ou des arrangements avec des organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux, y compris le secteur privé et les autorités locales. Le programme national d'action sert aussi pour l'application des conventions liées au développement durable, comme la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur les changements climatiques. Le Gouvernement zimbabwéen appuie donc le FEM qui, il l'espère, lui permettra d'obtenir des fonds supplémentaires pour son programme.

44. Les problèmes liés à la pauvreté constituent le principal obstacle au développement durable, parti-

culièrement en zone rurale. Le Gouvernement zimbabwéen s'est donc lancé dans une redistribution des terres pour soulager les zones surpeuplées et il prépare un plan de conservation intégré pour faciliter l'élimination de la pauvreté et la régénération de l'environnement. L'autosuffisance et la sécurité alimentaires sont les éléments principaux du plan. Des mesures ont aussi été prises pour développer l'infrastructure d'irrigation, y compris l'accès à de l'eau propre et pure.

45. Le Gouvernement zimbabwéen a adopté, dans le domaine de l'environnement, une législation qui définit des normes de gestion de l'environnement et crée un fonds national de l'environnement. Il importe d'inclure des mesures assurant l'égalité des femmes et des hommes dans le programme d'élimination de la pauvreté et de gestion de l'environnement. Enfin, le VIH/sida a eu des conséquences graves sur tous les programmes de développement et de protection de l'environnement car il a frappé des personnes actives, absorbé des ressources et laissé des orphelins à la charge de personnes âgées, ce qui a créé un grave problème de dépendance.

46. **M. Gospodinov** (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) dit que le point examiné se présente sous deux angles proches : le lien entre le développement durable et la réduction du risque et la vulnérabilité particulière des petits États insulaires en développement. Un certain nombre de conférences à venir insistent sur ces questions, y compris le Congrès de l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources, la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles et l'examen décennal de la mise en oeuvre du Programme de la Barbade.

47. L'examen de la situation économique et sociale des petits États insulaires en développement doit dans tous les cas tenir compte de leur vulnérabilité, et tout dialogue doit faire intervenir les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui, dans beaucoup de pays, sont souvent les seuls organismes à avoir des programmes de vulgarisation au profit des collectivités. En outre, les stratégies de réduction des risques pour les collectivités de la Fédération sont bien adaptées à la planification nationale du développement.

48. La Fédération a cherché à montrer l'importance que le Sommet mondial sur la société de l'information présente pour le succès des objectifs de développement

durable des petits États insulaires en développement. La Fédération, la Société tunisienne du Croissant-Rouge et d'autres organismes intéressés travaillent à un projet qui vise à surmonter les difficultés des villages reculés dans le sud du pays et pourrait être appliqué dans d'autres régions. La télé-médecine, qui se développe rapidement, montre son utilité pour ce genre de collectivités reculées. Le Gouvernement islandais et les États membres du Conseil de l'Arctique ont beaucoup contribué à cet effort en coordination avec les sociétés nationales de cette région. La Fédération a fait sienne la Stratégie internationale d'atténuation des catastrophes. À la suite d'ouragans récents, qui ont provoqué de graves dommages aux Caraïbes et dans le sud des États-Unis d'Amérique, le travail des équipes de la Croix-Rouge sur le terrain s'est à nouveau avéré indispensable.

49. Il faudrait mieux connaître les rapports entre le développement durable et des collectivités solides. Les collectivités locales doivent participer à la conception et la mise en oeuvre des programmes orientés vers les plus vulnérables. Les liens entre les Objectifs du Millénaire pour le développement concernant le développement durable et l'Objectif de réduction de la pauvreté doivent être clarifiés. Enfin, il faudrait accorder une attention particulière à la capacité de résistance des collectivités car c'est là un élément fondamental pour un travail utile concernant le développement durable.

50. **M. Carpio** (Observateur de l'Association des États de la Caraïbe), après un bref historique de l'Association, rappelle qu'à la Réunion ministérielle des Caraïbes consacrée au Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Programme d'action de la Barbade), il a été décidé de demander à l'Assemblée générale des Nations Unies de reconnaître la zone de la mer des Caraïbes comme zone spéciale. Plus tard, au Venezuela, les chefs d'État ou de gouvernement de l'Association des États de la Caraïbe ont rappelé que la mer des Caraïbes était le patrimoine commun de la région et ils ont décidé de pousser plus avant leur initiative concernant cette zone. Il est particulièrement décourageant de constater que ces efforts n'ont pas été suffisamment appuyés alors que le Sommet Planète Terre à Rio a reconnu le principe de responsabilités communes mais différenciées.

51. La proposition initiale avait reconnu que de vastes étendues marines relevaient de la compétence

des États côtiers; donc, les pays de la grande Caraïbe, particulièrement ceux qui sont des petits États insulaires en développement, auraient compétence sur de vastes étendues marines, parfois plus grandes que leur territoire terrestre. Ils manquent cependant des moyens financiers, humains et institutionnels qui leur permettraient de sauvegarder leurs droits et de remplir leurs obligations. Les membres de l'Association des États de la Caraïbe ont donc proposé un cadre multilatéral qui permettrait à ces pays de faire face à leurs obligations et leurs droits nouveaux.

52. En ne reconnaissant pas la zone spéciale définie dans le projet initial, la communauté internationale a refusé de reconnaître que la mer des Caraïbes est un écosystème fragile commun à des pays et territoires de tailles et de niveaux de développement différents qui dépendent de la mer pour leur développement économique. Elle n'a pas non plus reconnu les limites – économiques, sociales, juridiques et écologiques – auxquelles les pays de la grande Caraïbe se heurtent pour sauvegarder leur patrimoine.

53. Du point de vue pratique, le titre des résolutions que l'Assemblée générale a adoptées depuis 1997 suggère qu'elles mettent nettement l'accent sur la gestion des ressources tout en ignorant les questions de développement, si bien que le soin de conserver l'intégrité de la zone de la mer des Caraïbes pèse sur les pays qui sont les moins préparés pour cela alors qu'ils ne sont pas les seuls à utiliser cette mer. À la session en cours de l'Assemblée générale, les pays de l'Association des États de la Caraïbe soumettront à nouveau une proposition d'approche intégrée au développement durable de la mer des Caraïbes qui reconnaît son importance pour les populations des Grandes Caraïbes et non pas uniquement pour le milieu marin, protégé par un certain nombre d'instruments juridiques.

54. Les effets dévastateurs des ouragans récents sur la région rappellent malheureusement la vulnérabilité des pays et territoires des Grandes Caraïbes. On ne peut pas empêcher les catastrophes naturelles, mais on peut en atténuer les effets par des systèmes d'alerte précoce, la sensibilisation, des codes de construction et des stratégies de défense civile, qui tous nécessitent une aide internationale. Si l'atténuation des effets des catastrophes et l'aide au relèvement ne sont pas incluses dans les plans de développement des pays de la région, le cycle de destruction ne pourra que se répéter année après année.

55. L'Association des États de la Caraïbe tient à demander instamment à l'Assemblée générale d'appuyer un texte dont le sujet principal est l'être humain.

La séance est levée à 17 h 15.